

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CACOUNA**

Le 8 janvier 2018

Procès-verbal de la session régulière du conseil de la Municipalité de Cacouna, tenue le huitième jours de janvier deux mille dix-huit (2018) à 19h30, à la salle municipale située au 415 rue de l'Église à Cacouna, lieu ordinaire des sessions de ce conseil.

Présences:

Danielle Gagné	#1	présente
Rémi Beaulieu	#2	présent
Francine Côté	#3	présente
Benoît Thériault	#4	présent
Bruno Gagnon	#5	présent
Suzanne Rhéaume	#6	présente

8 citoyens sont présents à l'assemblée.

1. Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue

La séance est ouverte à 19h30, la mairesse, Madame Ghislaine Daris préside l'assemblée et Monsieur Cédrick Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier, rédige le procès-verbal.

2018-01-001.2

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu et que le point « affaires nouvelles » reste ouvert pour ajout si nécessaire.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
 - 3.1. Séance régulière du 4 décembre 2017
4. RATIFICATION DES DÉBOURSÉS ET ADOPTION DES COMPTES DU MOIS
5. CORRESPONDANCES
 - 5.1. Demande citoyenne – Reconfiguration du stationnement de l'Église
 - 5.2. Caisse populaire de Viger et Villeray – Lettre de félicitation
 - 5.3. Fédération québécoise des municipalités – Demande d'appui (Forestières)
 - 5.4. Fédération québécoises des municipalités – Demande d'appui (Milieux humides)
 - 5.5. Résidences Aux 7 Pignons – Présentation du plan d'affaire (*)

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 6.1. Fédération québécoise des municipalités – Adhésion 2018
 - 6.2. PG Solutions – Facture 2018
 - 6.3. Directeur général des élections du Québec – Déclarations des intérêts pécuniaires
 - 6.4. Directeur général – Lettre de démission
 - 6.5. MRC de Rivière-du-Loup – Adhésion gestion documentaire commune
 - 6.6. MRC de Rivière-du-Loup – Adhésion catalogue de mise en commun d'équipement
 - 6.7. Québec Municipal – Adhésion 2018
 - 6.8. Sureté du Québec – Tarification 2018
 - 6.9. *Point annulé*

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 7.1. Service incendie – Rapport de décembre 2017
 - 7.2. MRC de Rivière-du-Loup – Rapport d'activités
 - 7.3. Association des pompiers de l'Est du Québec – Colloque en sécurité civile
 - 7.4. Règlement sur les conditions de travail du service incendie – Avis de motion
 - 7.5. Règlement sur les conditions de travail du service incendie – Présentation du projet

8. TRAVAUX PUBLICS

Aucun point à l'ordre du jour

9. HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun point à l'ordre du jour

10. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
 - 10.1. Permis – Rapport mensuel de décembre 2017
 - 10.2. PG Solution – Facture 2018
 - 10.3. Association québécoise d'urbanisme – Adhésion 2018

11. LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT
 - 11.1. Loisirs Kakou – Rapport mensuel de décembre 2017
 - 11.2. Réseau Biblio du Bas-Saint-Laurent – Cotisation annuelle 2018-2019
 - 11.3. *Point annulé*
 - 11.4. *Point annulé*

12. FINANCES
 - 12.1. Sur le chemin de l'école – Demande de commandite
 - 12.2. Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire – Demande de remboursement de taxes
 - 12.3. Chevaliers de Colomb de Cacouna – Demande de commandite

13. AFFAIRES JURIDIQUES
 - 13.1. *Règlement sur la rémunération des élus – Adoption*
 - 13.2. *Règlement sur le Code d'éthique et de déontologie – Avis de motion*
 - 13.3. *Règlement sur le Code d'éthique et de déontologie – Présentation du projet*

14. INFORMATIONS
 - 14.1. Prochaine réunion du conseil – 5 février 2018 à 19h30
 - 14.2. Séance extraordinaire du conseil (Budget 2018) – 31 janvier 2018 à 19h30

15. AFFAIRES NOUVELLES

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2018-01-002.3.1

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 4 décembre 2017

Il est proposé par madame Danielle Gagné
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le procès-verbal de la session régulière du 4 décembre 2017 soit adopté en sa forme et teneur.

4. RATIFICATION DES DÉBOURSÉS ET ADOPTION DES COMPTES DU MOIS

2018-01-003.4.1

4.1 Ratification des déboursés de décembre 2017 et approbation des comptes du mois

Il est proposé par monsieur Benoît Thériault
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE les comptes pour la période du 28 novembre au 31 décembre 2017 soient ratifiés et payés tels que présentés pour un montant total de 143 311,97 \$ à même le fonds général.

QUE Madame Ghislaine Daris, mairesse et Monsieur Cédrick Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier soient autorisés à effectuer les paiements pour et au nom de la Municipalité de Cacouna. Le directeur général et secrétaire-trésorier confirme la disponibilité de crédits nécessaires afin de payer les comptes.

Monsieur Rémi Beaulieu se retire pour ce point.

5. CORRESPONDANCES

5.1 Demande citoyenne – Reconfiguration du stationnement de l'église

Dépôt d'une demande citoyenne en ce qui a trait à l'acquisition et la reconfiguration du stationnement de l'église Saint-Georges-de-Cacouna.

5.2 Caisse populaire de Viger et Villeray – Lettre de félicitation

Dépôt d'une lettre de la Caisse populaire Viger et Villeray pour les féliciter de leurs nominations au conseil municipal de Cacouna.

2018-01-004.5.3

5.3 Fédération québécoise des municipalités – Demande d'appui (Forestières)

CONSIDÉRANT QUE les économies de la forêt procurent des emplois directs à plus de 106 000 personnes et représentent 2,8 % de l'économie québécoise;

CONSIDÉRANT QUE les activités économiques qui forment les économies de la forêt contribuent à plus de 9,5 milliards de dollars à l'économie québécoise, dont près de 1 milliard lié à l'exploitation de produits forestiers non ligneux et aux activités récréatives;

CONSIDÉRANT QUE le Forum des communautés forestières organisé par la FQM, qui s'est tenu à Québec le 28 novembre dernier, s'est conclu par la signature d'une déclaration commune par plus de 14 signataires représentatifs des différentes activités économiques liées à la forêt;

Il est proposé par madame Francine Côté
et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'APPUYER la déclaration commune adoptée lors du Forum des communautés forestières 2017 ;

DE DEMANDER à la FQM de mener les actions nécessaires visant la réalisation des engagements issus de la déclaration commune du Forum des communautés forestières 2017;

DE TRANSMETTRE cette résolution au premier ministre du Québec (c.c. MDDELCC, MFFP, MFQ, MESI, MAPAQ, MAMOT) et au premier ministre du Canada.

2018-01-005.5.4

5.4 Fédération québécoise des municipalités – Demande d'appui (Milieux humides)

CONSIDÉRANT QUE la Politique gouvernementale de consultation et d'allègement administratif à l'égard des municipalités précise que le gouvernement doit faire une analyse économique des coûts lorsqu'une mesure gouvernementale est susceptible d'entraîner une hausse importante de responsabilités pour une municipalité;

CONSIDÉRANT la sanction le 16 juin 2017 de la Loi no 132 concernant la conservation des milieux humides et hydriques par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette loi oblige les MRC à assumer une nouvelle responsabilité, soit l'adoption et la gestion d'un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH);

CONSIDÉRANT QUE la MRC aura 5 ans pour élaborer son PRMHH et que ce dernier devra être révisé tous les 10 ans;

CONSIDÉRANT QUE les MRC devront compléter l'identification des milieux humides et hydriques;

CONSIDÉRANT l'ampleur de la tâche en termes de ressources financières et humaines afin de porter à bien cette responsabilité imposée;

CONSIDÉRANT QU'aucune compensation financière n'est actuellement prévue pour aider les MRC à répondre à cette obligation;

CONSIDÉRANT QUE les compensations financières systématiques prévues dans les mesures transitoires du projet de loi no 132 peuvent avoir des impacts financiers importants pour les MRC et les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les MRC et municipalités interviennent régulièrement dans les milieux hydriques et humides dans l'exercice de leur compétence relative à la gestion des

cours d'eau, ou pour entretenir des infrastructures qui, dans certains cas, appartiennent au gouvernement du Québec.

Il est proposé par madame Suzanne Rhéaume
et résolu à l'unanimité des membres présents :

DE DEMANDER au MDDELCC une analyse des coûts pour la réalisation des plans de gestion et de conservation des milieux humides et hydriques ainsi que des impacts financiers pour les municipalités de la mise en œuvre des dispositions de la loi;

DE DEMANDER au gouvernement du Québec un financement adéquat pour permettre aux MRC de compléter l'identification des milieux humides;

DE DEMANDER au gouvernement du Québec d'octroyer une aide financière aux MRC afin d'assumer les coûts reliés à la réalisation et à la gestion du plan régional des milieux humides et hydriques;

DE DEMANDER au gouvernement une exemption au régime de compensation prévu à la Loi no 132 pour les MRC et les municipalités dans le cadre de la réalisation de travaux relevant de l'exercice de leurs compétences et pour la réalisation de travaux d'infrastructures publiques;

DE DEMANDER à l'ensemble des MRC du Québec d'adopter et de transmettre cette résolution à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ainsi qu'au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

5.5 Résidence aux 7 Pignons – Présentation d'un plan d'affaire

Dépôt d'une correspondance de la Résidence aux 7 Pignons en ce qui a trait à la présentation de leur plan d'affaire pour l'établissement d'une résidence se services aux personnes âgées sur le territoire de la municipalité.

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2018-01-006.6.1

6.1 Fédération québécoise des municipalités - Adhésion 2018

Dépôt du renouvellement 2018 pour la Fédération Québécoise des Municipalités. Le coût pour le renouvellement est de 1 964,08 \$ plus taxes.

Il est proposé par monsieur Benoît Thériault
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil accepte de renouveler son adhésion à la Fédération Québécoise des Municipalités pour l'année 2018 et ce, au montant de 1 964,08 \$ plus taxes.

2018-01-007.6.2

6.2 PG Solutions – Facture 2018

Dépôt du renouvellement 2018 des licences du logiciel de comptabilité municipale de PG Solutions. Le coût pour le renouvellement est de 7225,00 \$ plus taxes.

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil accepte de renouveler les licences 2018 du logiciel de comptabilité municipale de PG Solutions et ce, au montant de 7225,00 \$ plus taxes.

6.3 Directeur général des élections du Québec – Déclaration des intérêts pécuniaires

Monsieur Cédric Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier déclare que l'ensemble membres du conseil ont déposés leurs déclarations d'intérêts pécuniaires.

2018-01-008.6.4

6.4 Directeur général – Lettre de démission

CONSIDÉRANT QUE monsieur Cédric Gagnon, occupait le poste de directeur général et secrétaire-trésorier pour la Municipalité de Cacouna;

CONSIDÉRANT la correspondance de monsieur Gagnon qui nous indique sa volonté de quitter son poste en date du 2 février 2018;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général, suite à son départ, refuse l'augmentation de salaire, ainsi que son adhésion au REER collectif prévus à son contrat pour l'année 2018;

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil accepte la démission de monsieur Cédric Gagnon, à titre de directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité, et accepte le paiement de ses semaines de vacances et congés cumulées et le remercie pour le travail accompli à la municipalité;

QUE le conseil accepte la demande du directeur général de ne pas bénéficier de son augmentation de salaire ainsi que de son adhésion au REER collectif prévus à son contrat pour l'année 2018;

QUE ce conseil accepte d'ouvrir le poste vacant de directeur(trice) général(e) et secrétaire-trésorier(ière) afin de remplacer le départ de monsieur Gagnon et accepte de payer les frais relatifs à l'ouverture de ce poste.

2018-01-009.6.5

6.5 MRC de Rivière-du-Loup – Adhésion gestion documentaire commune

ATTENDU le programme d'aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal du ministère des affaires municipales et de l'occupation du territoire;

ATTENDU QUE ledit programme subventionne à 50% le coût du projet;

ATTENDU les besoins en gestion documentaire de la municipalité et l'offre de service de la firme GCI inc. Solutions de gestion intégrée de l'information;

ATTENDU QUE la MRC de Rivière-du-Loup peut présenter la demande d'aide financière au nom des communautés locales;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Suzanne Rhéaume
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE CE CONSEIL autorise la MRC de Rivière-du-Loup à présenter une demande d'aide financière auprès du Ministère des affaires municipales et de l'occupation du territoire pour l'achat d'un logiciel en gestion documentaire.

2018-01-010.6.6

6.6 MRC de Rivière-du-Loup – Adhésion catalogue de mise en commun d'équipement

ATTENDU le programme d'aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal du ministère des affaires municipales et de l'occupation du territoire;

ATTENDU QUE ledit programme subventionne à 50% le coût du projet;

ATTENDU QUE chaque municipalité dispose d'équipement, de machinerie, outillage ou véhicules spécialisés qui pourraient être mis en disponibilité en location auprès des municipalités voisines;

ATTENDU QU'une ressource pourrait réaliser le mandat de créer un catalogue pour répertorier les équipements municipaux pour la mise en commun d'équipement municipal;

ATTENDU QUE le coût du projet avoisine 10 000 \$;

ATTENDU QUE la MRC de Rivière-du-Loup peut présenter la demande d'aide financière au nom des communautés locales;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par monsieur Bruno Gagnon
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE CE CONSEIL refuse cette offre de la MRC de Rivière-du-Loup à présenter une demande d'aide financière auprès du Ministère des affaires municipales et de l'occupation du territoire afin de donner un mandat pour la création d'un catalogue répertoriant les équipements municipaux pour leur mise en commun.

2018-01-011.6.7

6.7 Québec municipal – Adhésion 2018

Dépôt du renouvellement 2018 pour Québec Municipal. Le coût pour le renouvellement est de 280,00 \$ plus taxes.

Il est proposé par madame Francine Côté
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil accepte de renouveler l'adhésion 2018 pour Québec Municipal, au montant de 280,00 \$ plus taxes.

6.8 Sureté du Québec – Tarification 2018

Dépôt de la facture pour les services de la Sureté du Québec pour 2018. Le coût pour ce service est estimé à 153 160,00\$.

6.8 Fédération canadienne des municipalités – Adhésion

Point annulé

2017-01-012.6.9

6.9 Ajournement de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QU'advenant 20h15, que l'assemblée soit ajournée jusqu'au lendemain, mardi le 9 janvier à 19h30.

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE CACOUNA

Le 9 janvier 2018

Procès-verbal de la suite de la session régulière du conseil de la Municipalité de Cacouna, tenue le huitième jours de janvier deux mille dix-huit (2018) à 19h30, à la salle municipale située au 415 rue de l'Église à Cacouna, lieu ordinaire des sessions de ce conseil.

Présences:

Danielle Gagné	#1	présente
Rémi Beaulieu	#2	présent
Francine Côté	#3	présente
Benoît Thériault	#4	présent
Bruno Gagnon	#5	présent
Suzanne Rhéaume	#6	présente

Douze (12) citoyens sont présents à l'assemblée.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 Service incendie – Rapport de décembre 2017

Dépôt du rapport du service incendie de décembre 2017 pour information.

7.2 MRC de Rivière-du-Loup – Rapport d'activités

Dépôt du rapport concernant le service incendie pour information.

2017-01-013.7.3

7.3 Association des pompiers de l'Est du Québec – Colloque en sécurité civile

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil municipal autorise le directeur du service incendie à participer à l'événement qui aura lieu le 3 février 2018.

QUE la municipalité défraye les frais pour la participation à l'événement et ce, selon les modalités en vigueur.

7.4 Règlement sur les conditions de travail du service incendie – Avis de motion

La conseillère madame Suzanne Rhéaume, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil sera soumis, pour adoption, un règlement décrétant les conditions de travail des pompiers volontaires du service incendie de la municipalité.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

2017-01-014.7.5

7.5 Règlement sur les conditions de travail du service incendie – Présentation du projet

8. TRAVAUX PUBLICS

Aucun point à l'ordre du jour

9. HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun point à l'ordre du jour

10. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

10.1 Permis de construction et certificats d'autorisation – Rapport mensuel de décembre 2017

Le rapport des statistiques des permis généraux et certificats d'autorisation du mois de décembre 2017 sont déposés au conseil pour information générale.

2017-01-014.10.2

10.2 PG Solution – Facture 2018

Dépôt du renouvellement 2018 des licences du logiciel de gestion de carte JMap de PG Solutions. Le coût pour le renouvellement est de 2875.00 \$ plus taxes.

Il est proposé par monsieur Benoît Thériault
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil accepte de renouveler les licences 2018 du logiciel de gestion de carte JMap de PG Solutions et ce, au montant de 2875.00 \$ plus taxes.

10.3 Association québécoise d'urbanisme – Adhésion 2018

Dépôt du renouvellement de l'adhésion 2018 de l'Association québécoise d'urbanisme au montant de 141,00 \$ plus taxes du technicien en urbanisme.

Il est proposé par madame Francine Côté
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte de verser la somme de 141,00 \$ plus taxes afin de payer l'adhésion annuelle à l'Association Québécoise d'urbanisme du technicien en urbanisme.

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 Loisirs Kakou – Rapport mensuel de décembre 2017

Le rapport des activités des Loisirs Kakou du mois de décembre 2017 est déposé au conseil pour information générale.

Il est proposé par madame Suzanne Rhéaume
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE les membres du conseil accepte les demandes des Loisirs Kakou inc. incluses dans le rapport, qui consistent à :

1. Paiement pour le permis de réunion pour le Carnaval;
2. Paiement de la facture d'Animation de l'Est pour le carnaval au montant de 1200,00\$ plus taxes;
3. Autorisation de signature pour les contrats d'embauches pour les activités d'hiver 2018
4. Autorisation au technicien en loisir à faire une demande de financement auprès d'emploi d'été Canada pour l'embauche d'employés pour le terrain de jeux.

11.2 Réseau Biblio du Bas-Saint-Laurent – Cotisation annuelle 2018-2019

Dépôt de la facture de cotisation annuelle pour le réseau Biblio du Bas-Saint-Laurent pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019 au montant de 10 978,45 \$ taxes incluses.

Il est proposé par madame Francine Côté
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte de payer la facture du réseau Biblio du Bas-Saint-Laurent pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019 au coût total de 10 978,45 \$.

12. FINANCES

12.1 Sur le chemin de l'école – Demande de commandite

Les membres du comité organisateur *Sur le chemin de l'école* nous adressent une demande de commandite et offre une visibilité sur leur site internet ainsi que durant leur activité.

Il est proposé par monsieur Bruno Gagnon
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil accepte de verser la somme de 500,00 \$ au comité *Sur le chemin de l'école* pour sa rencontre d'anciens élèves qui ont fréquenté les écoles de Cacouna qui se tiendra le 28 juillet 2018.

QUE le conseil accepte d'offrir la visibilité de ce comité sur le site web de la municipalité.

12.2 Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire – Demande de remboursement de taxes

Dépôt d'une correspondance du Ministère des Affaires municipales en ce qui a trait à un trop-perçu sur un bâtiment de la Société québécoise des infrastructures suite à une contestation d'évaluation foncière.

Il est proposé par madame Danielle Gagné
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la municipalité accepte un crédit de 1 377 \$ plus intérêts à jour pour le matricule no. 8008-91-5920 pour cause de trop-perçu.

12.3 Chevaliers de Colomb de Cacouna – Demande de commandite

Dépôt d'une lettre des Chevaliers de Colomb, Conseil 12275 des Quatre Clochers, qui nous adresse une demande de commandite pour leur journal « La Cloche ».

Il est proposé par madame Francine Côté
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte de payer une carte d'affaires en publicité dans le journal « La Cloche » du conseil 12275 des Quatre Clochers au coût de 30\$.

13. AFFAIRES JURIDIQUES

13.1 Règlement sur la rémunération des élus – Adoption

ATTENDU QUE la *Loi sur le traitement des élus municipaux, C. T-11.001* permet aux municipalités de fixer par règlement la rémunération des élus;

ATTENDU QU'il est opportun d'ajuster les taux minimums de rémunération du maire et des conseillers;

ATTENDU QUE ces seuils minimums ont été prévus aux prévisions budgétaires 2018 de la municipalité;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné au cours de la séance tenue par ce conseil le 13 novembre 2017;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé lors de la session régulière du 4 décembre 2017;

POUR CES MOTIFS;

Il est proposé par madame Danielle Gagné
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le *Règlement no. 98-18 sur la rémunération des élus* soit décrété comme suit :

13.2 Règlement sur le Code d'éthique et de déontologie – Avis de motion

Le conseiller monsieur Rémi Beaulieu, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil sera soumis, pour adoption, un règlement sur le Code d'éthique et de déontologie des élus.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

13.3 Règlement sur le Code d'éthique et de déontologie – Présentation du projet

ATTENDU QUE le présent code d'éthique et de déontologie des élus municipaux est adopté en vertu de la **Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale**;

ATTENDU QU' en vertu des dispositions de cette loi, toute municipalité doit adopter un code d'éthique et de déontologie des élus municipaux en vue d'assurer l'adhésion explicite des membres de tout conseil d'une municipalité aux principales valeurs de celle-ci en matière d'éthique, de prévoir l'adoption de règles déontologiques et de déterminer des mécanismes d'application et de contrôle de ces règles.

ATTENDU QUE les principales valeurs de la municipalité et des organismes municipaux énoncées dans ce code d'éthique et de déontologie sont :

- 1° l'intégrité des membres de tout conseil de la municipalité;
- 2° l'honneur rattaché aux fonctions de membre d'un conseil de la municipalité;
- 3° la prudence dans la poursuite de l'intérêt public;
- 4° le respect envers les autres membres d'un conseil de la municipalité, les employés de celle-ci et les citoyens;
- 5° la loyauté envers la municipalité;
- 6° la recherche de l'équité.

ATTENDU QUE les valeurs énoncées dans le code d'éthique et de déontologie doivent guider toute personne à qui il s'applique dans l'appréciation des règles déontologiques qui lui sont applicables.

ATTENDU QUE les règles prévues au présent code d'éthique et de déontologie ont pour objectifs de prévenir, notamment :

- 1° toute situation où l'intérêt personnel du membre du conseil peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions;
- 2° toute situation qui irait à l'encontre des articles 304 et 361 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., chapitre E-2.2);
- 3° le favoritisme, la malversation, les abus de confiance ou autres inconduites.

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance régulière du 8 janvier 2018;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé le 8 janvier 2018;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil de la Municipalité de Cacouna adopte le règlement portant le numéro 99-18 soit et est adopté par le conseil et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

14. INFORMATIONS

14.1 Prochaine réunion du conseil – 5 février 2018 à 19h30

14.2 Séance extraordinaire du conseil (Budget 2018) – 31 janvier 2018 à 19h30

15. AFFAIRES NOUVELLES

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2017-01-015.17.1

17.1 Clôture de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QU'advenant 21h25 et l'ordre du jour étant épuisé, que l'assemblée soit close.

Ghislaine Daris
maire

Carole Pigeon
directrice générale
